

PAR COURRIEL

Québec, le 29 juillet 2020

Monsieur Mathieu Grondin
Directeur général
Direction générale de la Capitale et de l'Est du Québec
Ministère des Transports
700, boul. René-Lévesque Est, 14^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
mathieu.grondin@transports.gouv.qc.ca

**Objet : Projet de construction d'un tramway à Québec – Questions complémentaires du
29 juillet 2020**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le **31 juillet** prochain à 9 h compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. Dans son étude d'impact, le RSTC énonce que compte tenu de la croissance de la population, les besoins de déplacement augmenteront et onze nouvelles voies de circulation seront nécessaires.

Comment le ministère évalue-t-il les besoins de déplacement en lien avec la croissance de la population? S'agit-il d'une extrapolation linéaire? Existe-t-il des moyens (aménagement urbains ou autres) de contenir les besoins de déplacement d'une population croissante? Si oui, quels sont ces moyens et jusqu'à quel point peuvent-ils influencer les besoins de déplacement?

2. Lors de la séance publique du 9 juillet, en après-midi, vous avez affirmé, en réponse à la question suivante de la commission :

LA PRÉSIDENTE :

Puis vous avez mentionné qu'un des motifs pour lesquels vous aviez confié la responsabilité de la réalisation de la nouvelle infrastructure, c'était qu'il y avait une proportion non négligeable de travaux qui concernaient plutôt les réseaux de canalisation, la voie publique, et cetera. Quel est le pourcentage sur le budget total, quel est le pourcentage qui est dévolu à ce type de travaux par rapport à l'infrastructure de transport comme telle?

M. MATHIEU GRONDIN :

Je n'ai pas les montants avec moi. Mais on parle de façon globale toujours de deux tiers, mais ça, il faudrait que je vous revienne avec l'information. C'est une plus grande part en tout cas.

Pourriez-vous présenter l'information annoncée?

3. Veuillez compléter le tableau de la catégorisation des modes de transport en commun présenté au document DQ8.1 en indiquant pour chaque catégorie s'il s'agit, selon le MTQ, d'un mode de transport lourd et en identifiant les catégories qui sont opérées en site propre?

